



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 décembre 2020 (18h30)
Espace Montgolfier- Davezieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	38 + 1
Votants	:	54
Convocation et affichage	:	04/12/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Hugo BOLLEY

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Cécilia FARRE (pouvoir à Damien BAYLE), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Antoinette SCHERER (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Richard MOLINA.

**CC-2020-436 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LE
RISQUE NUCLEAIRE AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION
D'ELECTRICITE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE-L'EXIL**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le Département de l'Isère assure le secrétariat de la Commission Locale d'Information sur les risques nucléaires (CLI) placé auprès de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil.

Le décret du 14 mars 2019 étend de 10 à 20 km le Périmètre Particulier d'Intervention (PPI) autour de la centrale, base de composition de la CLI. Cette révision du périmètre a pour conséquence d'intégrer à la CLI 89 nouvelles communes et de modifier la composition des 4 collèges qui la constituent (collège des élus, collège des associations de protection de l'environnement, collège des experts et représentants du monde économique, collège des représentants des organisations syndicales).

Annonay Rhône Agglo est sollicitée pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger dans cette instance. En effet, 13 communes membres d'Annonay Rhône Agglo sont situées sur le périmètre des 10 à 20 km de la centrale. Il s'agit des communes suivantes : Annonay, Bogy, Boulieu-lès-Annonay, Colombier-le-Cardinal, Davézieux, Peaugres, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc et Vernosc-lès-Annonay.

Les maires des communes situées dans le rayon de 0 à 10 km de la centrale siègent également dans la CLI. Cela concerne 7 communes de l'Agglomération : Brossainc, Charnas, Félines, Limony, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières et Vinzieux.

Au total, 21 des 29 communes de l'Agglomération sont situées dans le périmètre particulier d'intervention.

La CLI de Saint-Alban/Saint-Maurice-L'Exil regroupe 143 membres réunis dans 4 collèges différents, le collège des élus, le collège des représentants des associations de défense de l'environnement, le collège des organisations syndicales représentatives du personnel et le collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique.

La CLI a pour vocation d'informer la population sur les activités nucléaires et d'assurer un suivi permanent de l'impact des installations nucléaires.

Elle se réunit 3 fois par an, et propose une réunion publique une fois par an.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil communautaire au sein de la CLI de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil.

VU la Loi 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (*qui institue les CLI*),

VU le Décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire (*qui étend les périmètres à 20 kms*),

VU l'Arrêté n° 2019-9000 portant composition de la Commission locale d'information sur le risque nucléaire auprès du Centre National de Production d'Electricité de Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil (arrêté du Département de l'Isère pris pour modifier la composition de la CLI suite au décret 2019-190),

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil communautaire au sein de la CLI de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE Olivier De Lagarde comme titulaire.

DÉSIGNE Denis Neime comme suppléant.

Pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein de la CLI de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil.

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 17/12/20

Affiché le : 18/12/20

Transmis en sous-préfecture le : 17/12/20

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20201210-19359-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET